



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports

Question écrite n° 12788

Texte de la question

M. Robert Lecou appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la nécessité d'établir des schémas de transports qui prennent en compte le développement des populations urbaines. Ainsi au sud-ouest de Montpellier, l'important développement démographique de l'agglomération a conduit depuis plusieurs années les différentes autorités à superposer des modes de transport sans réelle prise en compte d'un schéma d'ensemble soucieux de la qualité de vie des habitants, et tant que faire se peut, de la préservation de l'espace naturel. Quatre points sont à signaler : 1. Doublement de l'actuelle autoroute A9 actuellement saturée : création d'une autoroute suburbaine de liaison locale ; autoroute A 9 entre Nîmes et l'Espagne - inquiétude quant à la juxtaposition de 12 voies de circulation et désir de proximité entre la nouvelle autoroute et la nouvelle voie TGV. 2. Nouvelle voie TGV : création d'une voie spécifique entre Nîmes et l'Espagne. 3. Prolongement de la ligne de tramway n° 2 jusqu'à Saint-Jean-de-Védas. 4. Raccordement de l'autoroute A 750 à l'autoroute A 9. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer aux habitants de la commune de Saint-Jean-de-Védas une meilleure visibilité de leur avenir en matière de transports.

Texte de la réponse

L'importance de l'enjeu que constitue la résolution des problèmes de congestion qui se posent aujourd'hui dans la région de Montpellier mérite effectivement d'être soulignée. Le Gouvernement souhaite mener une politique des transports reposant sur un rééquilibrage réel des flux entre la route et les autres modes, et répondant dans les meilleures conditions économiques, sociales et environnementales aux besoins de déplacements des personnes et des marchandises. S'agissant de la région de Montpellier et plus généralement de la vallée du Rhône et de l'arc languedocien, les réflexions devront s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale, comprenant la valorisation des modes alternatifs à la route et une politique d'exploitation. Dans cette perspective, le sud et le sud ouest de l'agglomération de Montpellier, qui sont des espaces stratégiques pour les développements urbains, doivent accueillir plusieurs infrastructures dont la ligne nouvelle Languedoc-Roussillon. La commune de Saint-Jean-de-Védas est directement concernée par ce projet. La réalisation du projet à grande vitesse est divisée en plusieurs phases. Le contournement TGV et fret de Nîmes et Montpellier, de Manduel à Lattes, est envisagé pour un horizon de mise en service autour de 2010. La section Montpellier/Perpignan est prévue à plus longue échéance. C'est cette dernière partie du projet qui concerne directement la commune de Saint-Jean-de-Védas. Les principaux acteurs locaux impliqués (Montpellier Agglomération, RFF et la DDE 34) dans la réalisation du projet ferroviaire et la réflexion relative aux problèmes d'aménagements locaux, cofinancent actuellement une étude d'insertion des différents projets d'infrastructures du transport dans ce territoire marqué par l'agriculture, et qui présente un fort potentiel de développement urbain. Cette étude devrait être achevée prochainement. En ce qui concerne l'autoroute A 9 au droit de Montpellier, l'avant-projet sommaire de son dédoublement a été approuvé par décision ministérielle du 3 mai 2002. Cette opération a été intégrée au contrat de concession de la société des autoroutes du sud de la France (ASF) par décret du 1er mars 2002. Au terme de son contrat, ASF dispose de six ans pour mettre en service le contournement à compter de sa déclaration d'utilité publique. Et sur ce point, l'objectif est de lancer l'enquête publique l'année prochaine. Afin de

répondre à l'accroissement important de la population de l'agglomération de Montpellier et à l'augmentation de la demande de déplacements ainsi induite, deux réflexions ont été menées conjointement par l'État et les collectivités locales afin de définir un schéma global et cohérent d'infrastructures en relation avec la planification d'un développement urbain structuré et durable. Ainsi, la procédure de dossier de voirie d'agglomération (DVA) a été menée par l'État sur un périmètre de quarante-deux communes, dont celles de Montpellier et de Saint-Jean-de-Védas. Sur la base d'études prospectives socio-économiques du développement de l'agglomération, de la détermination des besoins actuels et futurs de déplacements, différents scénarios ont été examinés dans le cadre d'une analyse intermodale prenant notamment en compte les projets de transports en commun. Les conclusions de la concertation sur ce dossier qui s'est tenue d'octobre 2000 juillet 2001 ont conduit l'État à retenir le principe d'une rocade reliant les urbanisations périphériques et limitant le trafic en centre ville, complémentaire à un réseau de transports collectifs, grâce à des points d'échanges entre la rocade et les lignes de tramway actuelles et futures. Ces orientations sont traduites dans le plan de déplacements urbains approuvé par la communauté d'agglomération de Montpellier en décembre 2002. Au plan fonctionnel, cette rocade sera constituée d'une section ouest reliant les autoroutes A 750 et A 9, d'une section sud formée de l'actuelle A 9, dédoublée au niveau de Montpellier afin de répondre à la saturation du trafic sur cet axe, et d'une section est reliant la route nationale 113. La future gare TGV sera desservie par la rocade. Le tracé de la rocade Ouest entre les autoroutes A 750 et A 9, dont les études d'avant-projet sommaire débutent, fera l'objet d'une concertation à laquelle sera associé l'ensemble des élus concernés, notamment ceux de la commune de Saint-Jean-de-Védas, afin de parvenir à un consensus sur le tracé respectant au mieux la qualité de vie des habitants et le développement urbain. A ce titre, ce projet a d'ailleurs été sélectionné dans le cadre d'une démarche menée au plan national et visant une conception mieux intégrée des infrastructures routières nationales et des projets d'aménagements en milieu urbain. Les réponses qui seront apportées aux problèmes posés à l'horizon 2020 devront prendre largement en compte, à côté des besoins des usagers, les attentes et la qualité de vie des riverains d'une future infrastructure. Des débats et concertations seront organisés en 2004 sur la problématique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, afin de définir les mesures à prendre en terme d'aménagement des infrastructures existantes ou de réalisation de nouvelles infrastructures, dans une perspective multimodale.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12788

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1333

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7665